

**DESTINATAIRES :** Au personnel de soins, médecins, sages-femmes, équipes de la sécurité et gestionnaires du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEURS :** Benoit St-Denis, Adjoint au DGA-SPER, Service de prévention et contrôle des infections

**DATE :** 31 mai 2021

**OBJET :** **PASSAGE EN ZONE ORANGE - CHANGEMENT AUX CONSIGNES DE VISITE POUR LES PROCHES AIDANTS DANS NOS HÔPITAUX**

---

Le passage de la région des Laurentides au **palier d'alerte orange** amène des changements mineurs aux visites dans nos hôpitaux.

Afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble de nos installations et éviter des déceptions chez nos usagers et leurs proches, nous sollicitons votre collaboration pour assurer le respect strict de ces nouvelles consignes, telles qu'elles sont énoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

## **Voici un résumé des consignes pour les hôpitaux des Laurentides :**

Consignes générales  
depuis le lundi 31 mai

**Aucun visiteur**  
**2 personnes proches aidantes par jour**  
**1 personne à la fois**

**Maximum de 3 personnes proches aidantes  
identifiées par usager qui peuvent se relayer**

Voir les [Consignes particulières dans les hôpitaux](#) pour les secteurs de l'urgence, oncologie, pédiatrie, obstétrique, imagerie, soins palliatifs ou de fin de vie.

Nous rappelons qu'une personne proche aidante est une personne qui apporte un soutien à un usager qui présente une incapacité temporaire ou permanente, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre (ex. : soins personnels, soutien émotionnel, organisation).